



Arrêté n°D124036AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D146D, D145, D952 et D156**

STAM Briey

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande et pour le compte de l'entreprise EIFFAGE Energie Système demeurant 11 rue des Drapiers 57000 Metz en date du 16/02/2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux de tirage de câble de fibre optique sur des sections de routes départementales n° D146D, D145, D952 et D156, sur le territoire des communes de Bettainvillers, Tucquegnieux, Mairy-Mainville, Mont-Bonvillers et Landres ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1- Du 04 mars 2024 au 24 mai 2024 hors week-en et jours fériés, de 08H00 à 18H00, la circulation s'établit comme suit sur les RD n° D146D du PR 1+1 au PR 1+493, D145 du PR 12+800 au PR 13+630, D952 du PR 20+960 au PR 21+785 et D156 du PR 2+150 au PR 2+700, au droit du chantier :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué au moyen de feux tricolores.

Article 2 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

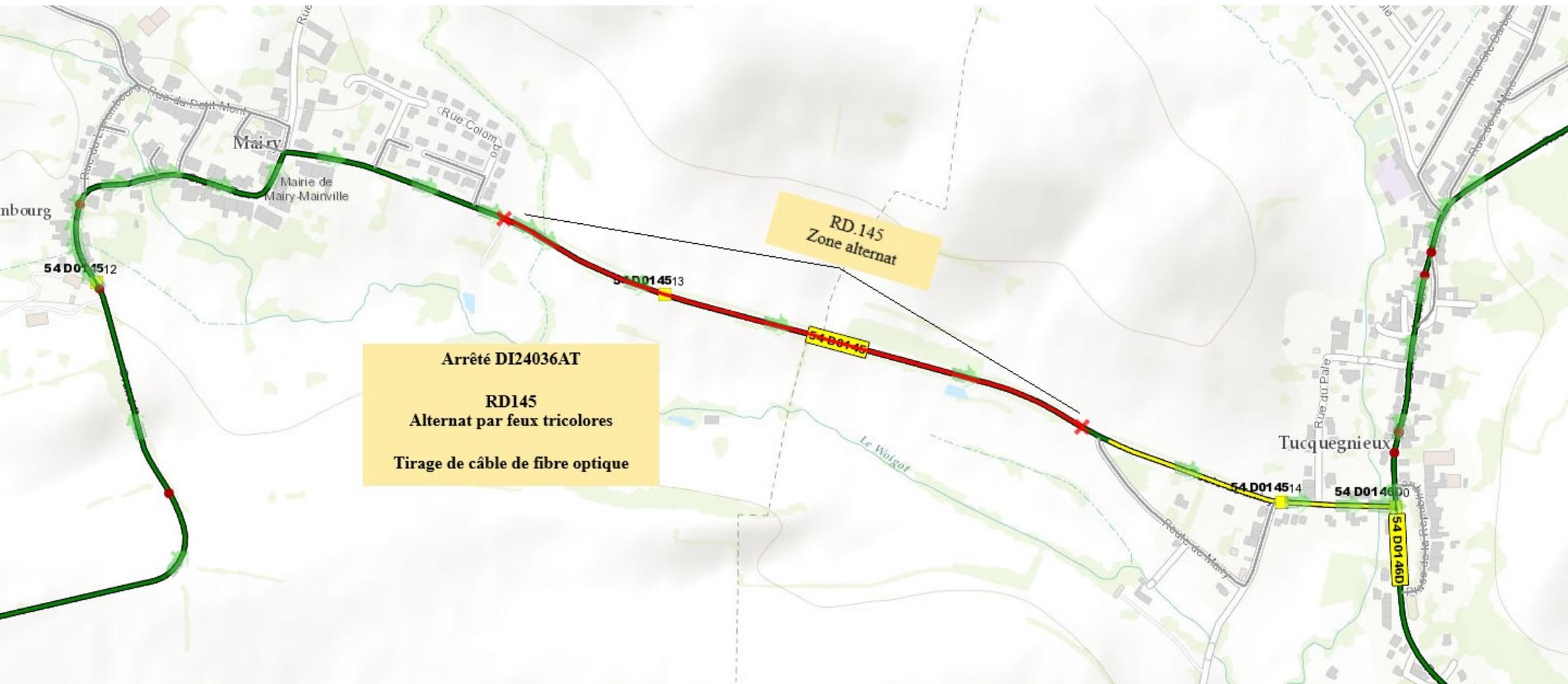
Et adressé en copie à :

- Madame et Messieurs les Maires des communes de Bettainvillers, Tucquegnieux, Mairy-Mainville, Mont-Bonvillers et Landres,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 21 février 2024

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour la présidente du conseil départemental,
Le directeur Infrastructures et Mobilité



Arrêté DI24036AT
RD145
Alternat par feux tricolores
Tirage de câble de fibre optique

RD.145
Zone alternat

nbourg

Mairy

Mairie de
Mairy-Mairville

54 D014512

54 D014513

54 D0145

Tucquegnieux

54 D014514

54 D014600

54 D0146D

Le Woizot

Rue de Mairy

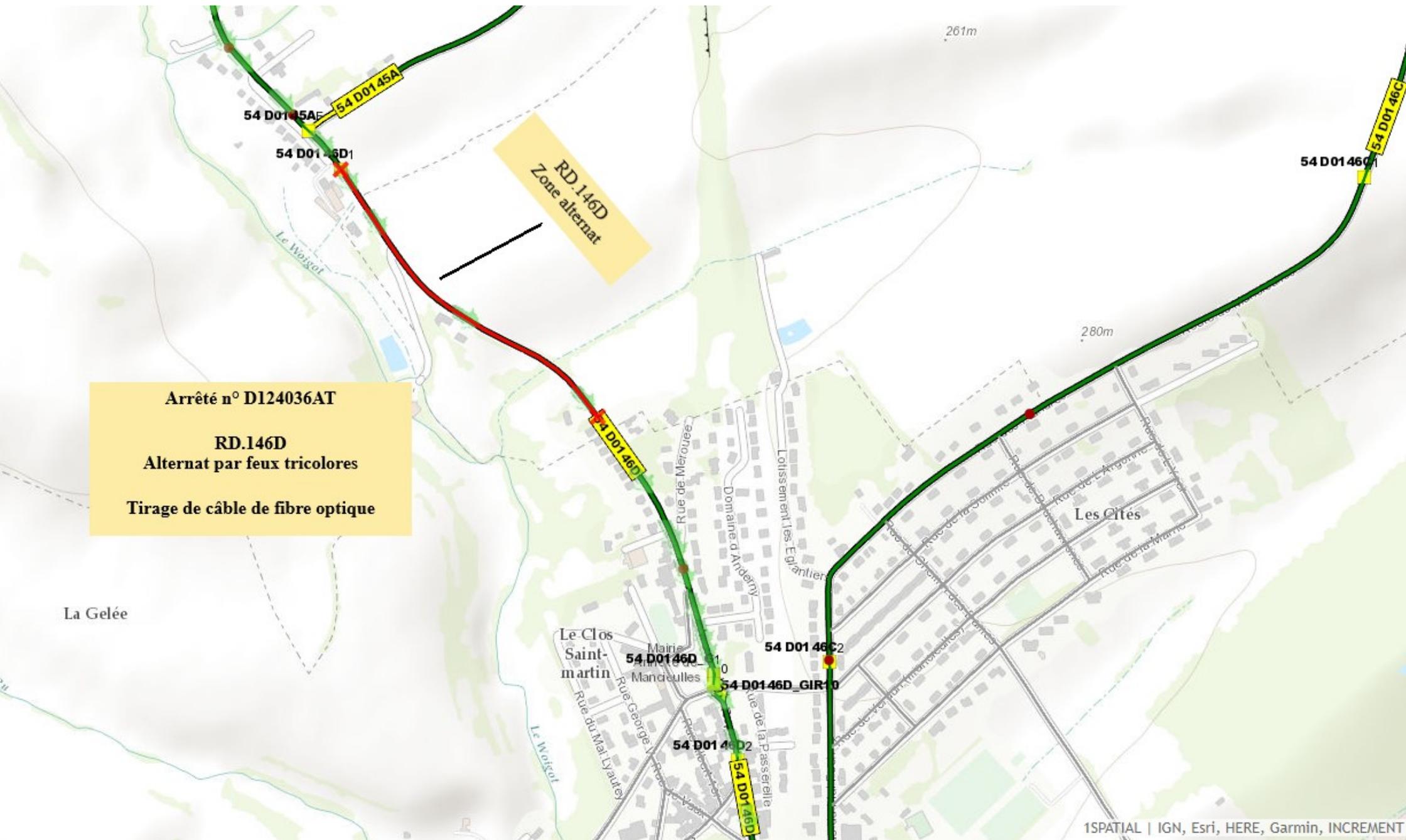
Rue du Pale

Rue Colom

Rue

Rue de la Delle-Mon

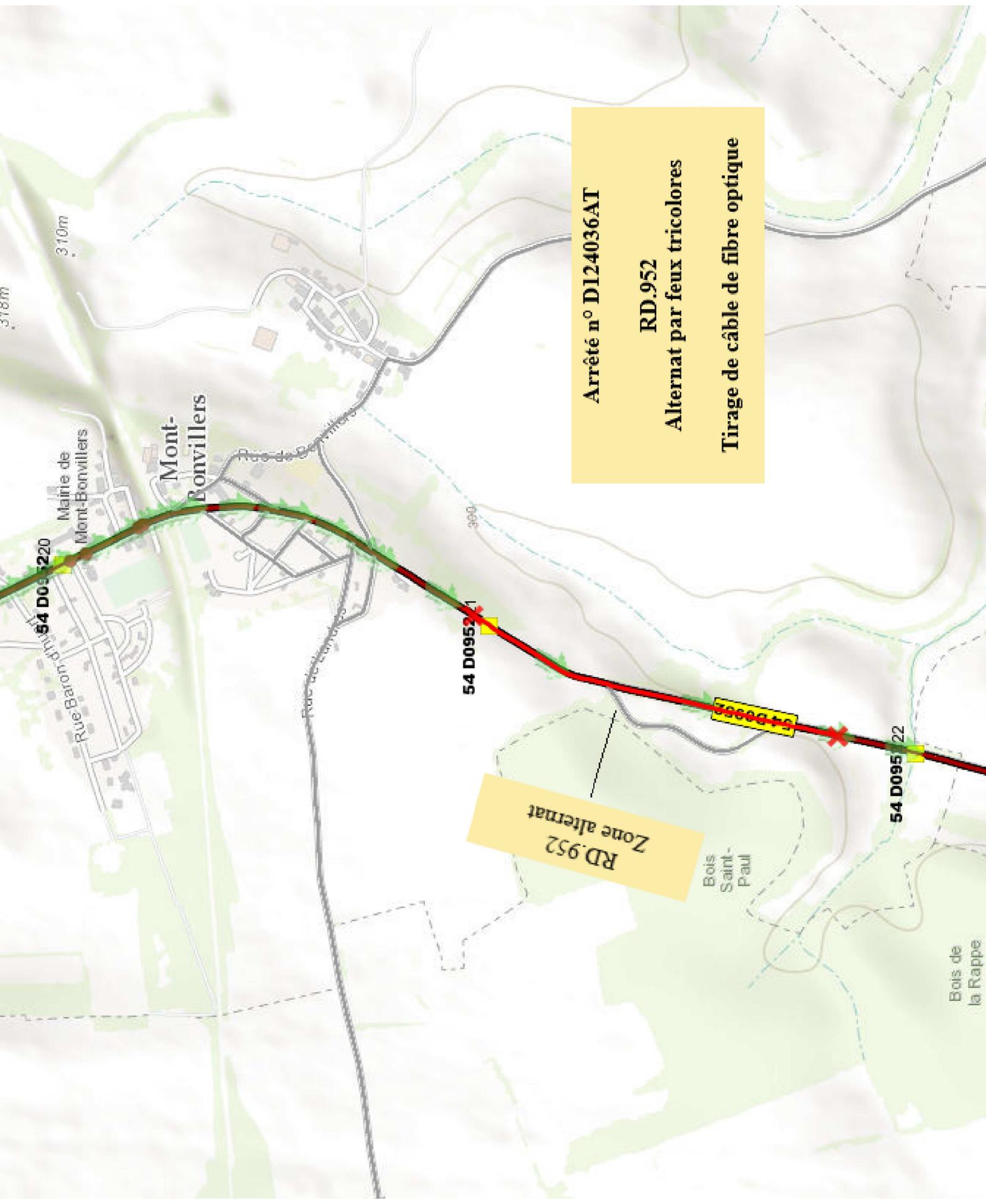
Rue





**RD.156
Zone alternat**

Arrêté n° D124036AT
RD.156
Alternat par feux tricolores
Tirage de câble de fibre optique



Arrêté n° D124036AT
RD.952
Alternat par feux tricolores
Tirage de câble de fibre optique

RD.952
Zone alternat

54 D095220
Mairie de Mont-Bonvillers
Mont-Bonvillers
Rue Baron d'Alton
Rue de la Chapelle

Bois Saint-Paul

Bois de la Rappe

54 D095221

54 D095222

310m

300